

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE ROSCOFF**

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal n°150/25

Objet : Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable – rue Charles Le Goffic
Du Lundi 30 Juin 2025 au Vendredi 1er Août 2025 inclus

La Maire de la ville de Roscoff,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle, Livre 1, 4^{ème} partie, sur la signalisation de prescription ;

Vu la demande de monsieur Aurélien PERES représentant l'entreprise « Lagadec Yvon TP » ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, la circulation et le stationnement seront interdits rue Charles Le Goffic du Lundi 30 Juin 2025 au Vendredi 1^{er} Août 2025 inclus. L'accès aux riverains sera possible.

Article 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire de jour et de nuit du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié notamment par arrêté du 06 Juin 1977 et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff, Monsieur le Directeur des Services Techniques de Roscoff, et à l'entreprise chargée des travaux. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que le présent arrêté
a été publié à la Mairie
le 24 Juin 2025
La Maire,

Roscoff, le 24 Juin 2025.
La Maire,

